

La faute disciplinaire dans la fonction publique

PREMIÈRE PARTIE

LA LIBERTÉ D'APPRÉCIATION DE LA FAUTE DISCIPLINAIRE PAR L'ADMINISTRATION

TITRE I - Les fondements de la liberté d'appréciation de la faute disciplinaire

Chapitre I - L'indétermination légale de la faute disciplinaire

Chapitre II - Le pouvoir de répression de la faute disciplinaire

TITRE II - Le domaine de la liberté d'appréciation de la faute disciplinaire

Chapitre I - L'appréciation de la désobéissance

Chapitre II - L'appréciation des fautes disciplinaires morales

Chapitre III - L'appréciation des fautes disciplinaires matérielles

DEUXIÈME PARTIE

LE CONTRÔLE DE L'APPRÉCIATION DE LA FAUTE DISCIPLINAIRE PAR LE JUGE

TITRE I - Le contrôle interne de l'appréciation de la faute disciplinaire

Chapitre I - Le contrôle de l'appréciation de la matérialité de la faute disciplinaire

Chapitre II - Le contrôle de l'appréciation de la gravité de la faute disciplinaire

TITRE II - Le contrôle externe de l'appréciation de la faute disciplinaire

Chapitre I - Le contrôle de la forme de l'appréciation de la faute disciplinaire

Chapitre II - Le contrôle des effets de l'appréciation de la faute disciplinaire